



## Mobilisation générale pour la quête du Souvenir Français

La quête du Souvenir Français est inscrite dans l'ADN de notre association. Depuis le début du 20e siècle, nos bénévoles sont à la porte des cimetières lors de la Toussaint. Ils sollicitent la générosité des ceux qui viennent se recueillir sur leurs tombes familiales afin que nulle tombe de combattant Mort pour la France ne soit oublié. Leur présence est à la fois un temps de rencontres avec les habitants des communes sur lesquelles est implantée notre association, mais aussi un moment de renforcement financier. La quête représente aujourd'hui 15 % des ressources de notre association. Cette année notre quête aura lieu entre le 30 octobre et le 2 novembre 2020, avec la possibilité que nous encourageons d'être présent quelques jours avant devant les cimetières afin d'accueillir les familles qui viennent fleurir leurs tombes.

Cette année, notre mobilisation doit être générale afin de répondre à la massive disparation des tombes des Morts pour la France dans nos cimetières communaux. Elle doit faire appel à l'indignation de nos concitoyens.

Ces tombes de Morts pour la France sont notre histoire. En les sauvegardant nous préservons la mémoire partagée des Français. Je compte sur la mobilisation de chacun d'entre vous.

Serge Barcellini, Président général



## Important

La situation de notre pays face à la pandémie du COVID 19 peut fortement perturber l'organisation de notre quête.

Nous en sommes conscients. Compte tenu des lieux extérieurs où se déroule notre quête nous la maintenons, mais nous demandons à tous nos quêteurs d'appliquer scrupuleusement les gestes barrières (port du masque, lavage systématique des mains, distanciation physique, éventuellement mise à disposition du gel hydroalcoolique).

Dans le cas où certains comités ne pourraient pas organiser la quête, il est signalé que l'ensemble des documents réalisés (affiches, flyers, film...) sont non daté et donc utilisables les prochaines années

# 1. Comment relever le défi de l'indignation ?

Afin de sensibiliser les Français et les « indignés » face à la disparition des tombes des Morts pour la France, nous mettons à la disposition des comités :

## 1. Un communiqué de presse – [TELECHARGEZ-LE SOUS FORMAT WORD ICI](#)

### Communiqué de presse pour la quête 2020

Sauvons les tombes des combattants Morts pour la France

Des tombes de combattants Morts pour la France disparaissent chaque jour dans nos cimetières communaux. Ces tombes sont celles de combattants dont le corps a été restitué à leur famille après chacun des grands conflits auxquels la France a participé (1914-1918 ; 1939-1945 ; Indochine, Algérie, Opex).

Lorsque prend fin la concession de la tombe, la tombe est supprimée et les restes du combattant rejoignent un ossuaire anonyme. La disparition de ces tombes est une faute mémorielle. Par leur présence dans les cimetières communaux ces tombes participent au croisement d'une triple mémoire – familiale, locale et nationale.

Si la première mémoire, celle des familles, peut en effet s'éteindre, celles des communes et de la Nation s'inscrivent elles dans la durée. Alors que les cimetières communaux s'imposent aujourd'hui plus qu'hier comme des lieux de la mémoire partagée des Français, il est urgent de sauvegarder ces tombes et de redonner un destin aux Morts pour la France qui y sont inhumés. Le Souvenir Français s'y est engagé. Pour relever ce défi, il a besoin de tous les citoyens !

Du 30 octobre au 2 novembre, les adhérents bénévoles du Souvenir Français seront aux portes de nos cimetières et solliciteront leur générosité. En sauvant leurs tombes, nous sauvegardons notre mémoire.

Dans notre commune, les adhérents du Souvenir Français seront présent le ..... à  
.....

\* Il appartient à chaque président de comité de préciser les dates et les lieux de la quête sur ce comité et de le diffuser dans la presse locale

## 2. Un film réalisé avec l'Etablissement cinématographique de la Défense (ECPAD) sur une idée du Souvenir Français est composé de deux parties :

- La présentation d'une tombe en déshérence dans laquelle sont inhumés trois combattants de la Grande Guerre, deux frères et un cousin germain, tués en 1916 en 8 mois de distance. Le destin de chacun des 3 combattants est présenté dans le film.
- La présentation des initiatives prises par Le Souvenir Français afin de sauver les tombes des Morts pour la France dans les cimetières communaux et l'appel à la générosité des Français.

Le film sera adressé par le siège à l'ensemble des télévisions locales et à tous les sites Facebook des délégations et comités afin qu'il soit visionné par le plus grand nombre de Français. Il sera à la disposition de chaque président de comité début octobre. Un lien vous sera également envoyé qui vous permettra de télécharger le fichier.

[Télécharger le chemin de fer du film ICI](#)

**3. Un message enregistré du Président général sur le site internet du Souvenir Français** – message que nous demandons de diffuser massivement en particulier sur les sites internet des délégations et comités. Ce message est disponible sur le site internet et le site Facebook.

[Regarder ICI](#)

Télécharger le fichier [ICI](#)

4. Pour faciliter la mobilisation des habitants des territoires des comités du Souvenir Français, il est fortement suggéré de prendre des photographiques de tombes des Morts pour la France en déshérence (et/ou à l'abandon) dans le cimetière dans lequel la quête est organisée et de présenter ces photographies lors de la quête.



## 5. Un flyer

Ce flyer a pour but d'inciter des gens à faire des dons. Il inclut un bulletin de don et le lien vers le site du don en ligne (<https://le-souvenir-francais.fr/soutenir-le-souvenir-francais/>). Il peut servir pendant plusieurs années et tout au long de l'année (non seulement lors de la quête).

<p><b>APPORTEZ-NOUS VOTRE AIDE</b></p> <p><b>Bulletin de don</b></p> <p>A retourner au 20 rue Eugène Flachat 75017 PARIS, par mail à <a href="mailto:infos@souvenir-francais.fr">infos@souvenir-francais.fr</a> ou à remettre à un responsable d'un comité du Souvenir Français</p> <p>Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ CP _____ Commune _____ Email _____</p> <p>OUI, je soutiens votre action, en apportant un don de _____ € pour "sauver leurs tombes"</p> <p><b>Règlement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Espèces</li> <li>● Chèques (à l'ordre du Souvenir Français)</li> <li>● En ligne : <a href="https://le-souvenir-francais.fr/soutenir-le-souvenir-francais/">https://le-souvenir-francais.fr/soutenir-le-souvenir-francais/</a></li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Je souhaite recevoir un reçu fiscal</p> <p>Date et signature _____</p>	<p><b>DES FONDS INTÉGRALEMENT UTILISÉS POUR LA SAUVEGARDE DES TOMBES ET DES MONUMENTS</b></p> <p>En 2018, Le Souvenir Français a participé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A la rénovation de plus de 1000 monuments aux Morts et stèles</li> <li>- A la sauvegarde de plus de 10000 tombes</li> <li>- Au fleurissement de 300 carrés communaux</li> <li>- A la création de 50 tombes collectives</li> </ul> <p><a href="https://le-souvenir-francais.fr/soutenir-le-souvenir-francais/">https://le-souvenir-francais.fr/soutenir-le-souvenir-francais/</a></p>	<p><b>DONNEZ AU SOUVENIR FRANÇAIS</b></p> <p>Pour sauver les tombes de ceux qui ont bien servi la France</p>
---	--	--

## 6. Une affiche

Cette affiche est un cri d'alerte pour sauver les tombes des Morts pour la France. En raison du contexte sanitaire actuel, nous avons pris la décision de ne pas mettre l'année de la quête sur l'affiche afin de permettre la réutilisation des documents l'année prochaine.

Les flyers et les affiches seront livrés au domicile du délégué général (ou à l'adresse communiquée au Service communication en retour du mail du 3 août 2020) **début octobre** pour ensuite être distribués aux comités.



Nous avons besoin de vous pour

# SAUVER LEURS TOMBES

Pour vos dons en ligne : <https://le-souvenir-francais.fr/soutenir-le-souvenir-francais/>

Pour en savoir plus : [infos@souvenir-francais.fr](mailto:infos@souvenir-francais.fr)



QUÊTE ANNUELLE DU SOUVENIR FRANÇAIS  
DU 30 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE

## 2. Comment mobiliser les quêteurs ?

- En premier lieu mobiliser les adhérents des comités du Souvenir Français. Le temps de la quête est le moment essentiel de la mobilisation de notre association.
- En deuxième lieu mobiliser des sympathisants et en particulier les adhérents des associations partenaires ou affiliés de notre association sur le territoire.
- Enfin, en troisième lieu mobiliser les jeunes « présensibilisés » :
  - Jeunes sapeurs-pompiers
  - Jeunes scolaires mobilisés dans les cadets de la défense
  - Jeunes conseillers municipaux
  - Jeunes membres d'associations culturelles ou sportives
  - Jeunes scouts

Concernant l'assurance des quêteurs, il est rappelé que chaque quêteur muni de sa carte de quêteur est couvert par l'assurance responsabilité civile du Souvenir Français.



## 3. Quels moyens sont mis à la disposition des quêteurs?

Afin de favoriser l'organisation de la quête le siège met à disposition des comités les moyens suivants :

### - Moyens pour l'organisation de la collecte

- Carte de quêteur (gratuit)
- Rouleau de 250 insignes autocollant (gratuit)
- Brassard du Souvenir Français (4,20€)
- Tronc (carton de six, 30,00 €) Dimension : 160 x 105 mm, Couvercle coiffant avec fermeture prévue pour un cadenas, Fente intégrée pour la dépose des fonds, Poignée rivetée.

Pour acquérir : services des fournitures 01 48 74 80 37

[fournitures@souvenir-francais.fr](mailto:fournitures@souvenir-francais.fr)

CARTE DE QUÊTEUR	
 	
Journée Nationale du 1 <sup>er</sup> Novembre	
Clavier : LE SOUVENIR FRANÇAIS	
Comité de _____	
<p><i>Le titulaire de la présente carte n'est autorisé à collecter des dons que sur la voie publique ou autres lieux accessibles au public qu'aux dates ci-après :</i></p>	
<p><i>Le titulaire de la présente carte devra être en mesure de justifier de son identité à toute réquisition des agents de la force publique.</i></p>	
<small>VISA de l'Administration Policière</small>	



### - Moyens traditionnels pour l'organisation de la table d'accueil

- Bandeau 1,25 X 60 œillets 4 angles (par lot de trois unités) 20,00 €
- Livre *Le Souvenir Français* (4,00 € à commander au service des fournitures)



## 4. Réponses à vos questions

### 4.1 La question de la signature des cartes de quêteurs.

Les délégués ou les présidents de comités demandent les cartes de quêteur gratuites au service fournitures du Siège. Les informations concernant le comité et l'identité du quêteur y sont renseignées et les cartes sont ensuite tamponnées par l'administration préfectorale. Selon les départements, il vous appartient de contacter les services de la Préfecture ou la Sous-Préfecture.

### 4.2 Moyens pour organiser la communication

Au côté du film et du communiqué de presse (voir A) il est proposé :

- **Une affiche** L'affiche doit être apposée dans le maximum de commerçants en particulier chez tous les fleuristes, les commerces funéraires et les commerces situés à proximité des cimetières.
- **Le flyer** Le flyer doit être distribué auprès du maximum de passants lors de la quête, des forums et d'autres initiatives organisées par Le Souvenir Français.

### 4.3 La question des tombes en déshérence sur lesquelles sont apposées une cocarde du Souvenir Français.

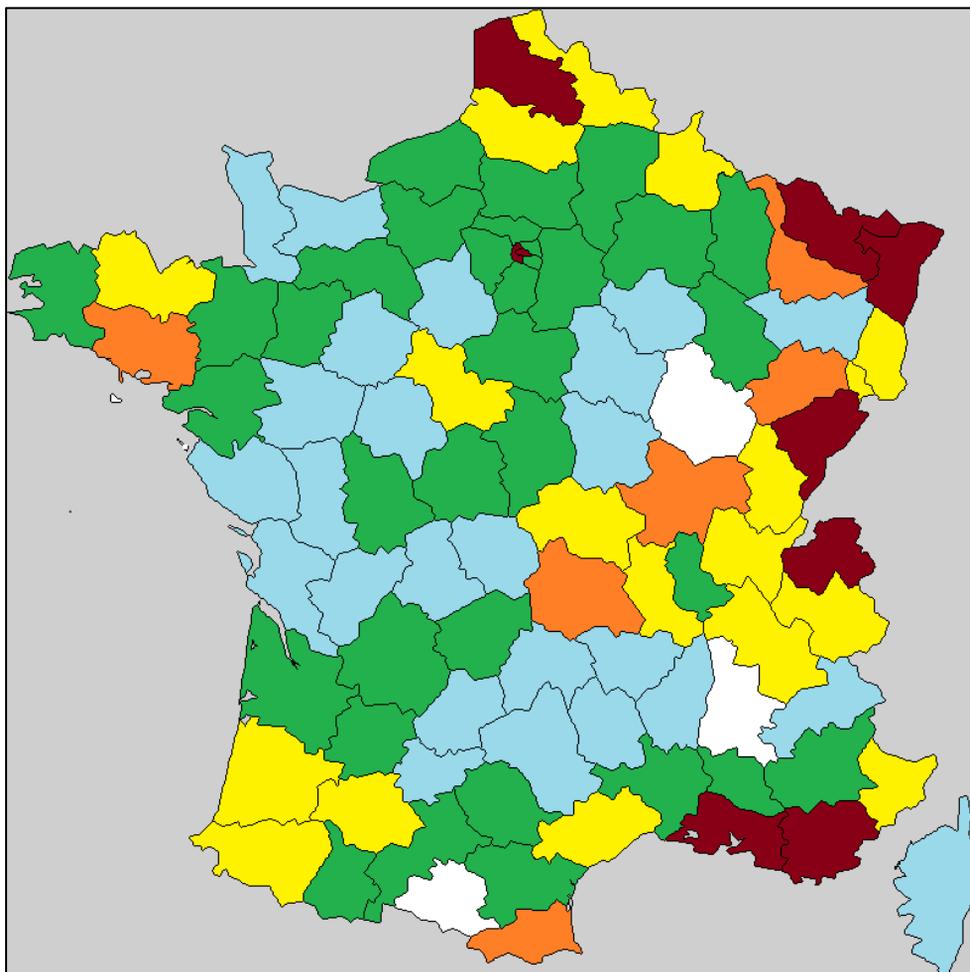
De nombreuses tombes en déshérence en voie de suppression se sont vu apposées dans le passé la cocarde du Souvenir Français. Les visiteurs des cimetières ne comprennent pas que Le Souvenir Français n'intervienne pas lors de la suppression de ces tombes. Dès lors, il est demandé à tous nos comités d'être particulièrement vigilant. Lorsqu'une tombe revêtue de la cocarde du Souvenir Français est en déshérence, le président du comité doit contacter le maire afin de trouver la meilleure solution (maintenir in situ de la tombe dont le comité prend en charge l'entretien ou création d'une tombe collective).

Exemples de 4 tombes du cimetière communal de Boynes (Loiret) qui viennent d'être supprimées. Nous avons été prévenus par un mail d'un visiteur du cimetière.



## 5. Que représente aujourd'hui la quête ?

### 1. La carte de France de la quête en 2019

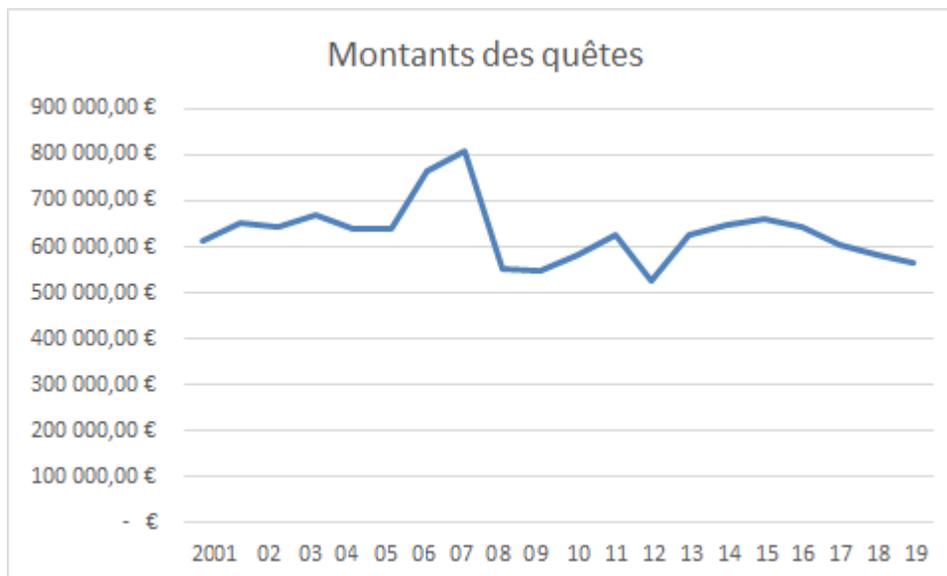


	0 à 2000 €
	2000 à 6000 €
	6000 à 10000 €
	10000 à 14000 €
	Plus de 14000 €

## 2. « Le Top 10 » des comités en 2019

- Marseille (13) : **8 679 €**
- Montbéliard (25) : **7 833 €**
- Pau Béarn (64) : **3 689 €**
- Roanne (42) : **3 545 €**
- La Baie de Quiberon (56) : **3 535 €**
- Clermont Ferrand (63) : **3 357 €**
- Saint Germain du Bois (71) : **3 351 €**
- Maubeuge (59) : **3 098 €**
- L'Isle Jourdain (32) : **3 021 €**
- Lomagne (32) : **2 890 €**

## 3. L'évolution du montant des quêtes



## 6. Deux témoignages

### M. Ali, président du comité de Montbéliard

Nous n'avons pas de recette miracle, si ce n'est que de prendre son courage à deux mains et mettre de la bonne volonté pour aller au charbon, mais avant tout il faut croire en l'utilité de nos actions parce que c'est la première étape de nos convictions. (C'est la première des solutions).

Il faut aussi comprendre, que même si la cause que nous défendons est belle, noble et utile il n'est pas facile pour certains d'entre nous de tendre la main pour demander (je fais partie de ces gens-là) !

Pendant la quête il faut faire abstraction de beaucoup de choses, écarter le mauvais pour ne retenir que le bon, oublier un refus pour ne retenir qu'une appréciation, en clair en toutes circonstances être avenant, souriant et faire en sorte que les gens aient envie de venir vers vous (C'est la deuxième solution).

Se rendre disponible, prévoir la gestion de son temps pendant la période de quête pour s'y consacrer un maximum .... C'est mathématique, plus vous passez de temps au contact de la population, plus vous remplissez la boîte (c'est la troisième solution).

Le Président doit montrer l'exemple ! En effet, comment demander un maximum d'implication à vos collaborateurs si vous-même restez en retrait ? Le Président doit être constamment sur le terrain pour affirmer sa présence aux quêtes et aux quêtés (C'est la quatrième solution).

A Montbéliard, quelques jours en amont de la quête nous organisons une réunion préparatoire, nous convoquons la presse locale et les volontaires afin de répartir les postes et les horaires de quête que chacun nous propose en fonction de ses disponibilités (nous remplissons des grilles de présence et d'occupation du terrain).

Il est aussi primordial que les quêtes prennent des secteurs, des quartiers, des magasins ou des localités où ils sont connus, les gens donnent plus volontiers à une connaissance ou à un voisin qu'à un étranger.

Un exemple, une de nos adhérents qui enseigne des cours de gymnastique dans la ville de St Suzanne, fait toujours une très bonne recette dans cette localité (les gens donnent à la prof de gym avant de donner au Souvenir Français) !

Dans ce sens et autant que possible nous avons essayé d'implanter dans chaque village un délégué de commune. Le délégué gère lui-même la disposition de ses quêteurs, le temps consacré à la collecte et le résultat qui en découle (C'est la cinquième solution).

Impliquer les forces vives d'une localité. Il y a deux villages que nous avons à charge où Madame et Monsieur le Maire assisté d'un ou deux adjoints participent régulièrement à la quête pour notre bénéfice ! Bien évidemment avant d'arriver à cette implication il a fallu nous investir dans ces communes (nous avons conseillé et aidé financièrement à la rénovation de deux monuments à Présentevillers et chaque année nous répondons présents aux cérémonies de Bretigney qui est la plus petite commune que nous avons à gérer).

Une autre commune (Bethoncourt) où toute la section des anciens parachutistes a adhéré à notre comité. Depuis, cette association gère sa quête de A à Z, et là aussi les résultats sont à la hauteur de nos espérances, plus de 600€ l'année passée.

S'adapter à l'époque, à la situation géographique et démographique de son secteur (C'est la sixième solution).

La modernité (vente en ligne) et la distention familiale fait que les cimetières sont de moins en moins fréquentés, sur les 24 communes que nous avons à charge seul le cimetière de Montbéliard reste propice à la réalisation d'une bonne quête grâce à une population de 25395 habitants et une densité de 1692 habitants au km<sup>2</sup>

Dans les villages, seul le porte à porte est efficace ..... Mais c'est aussi le travail le plus ingrat où vous côtoyez le meilleur comme le pire, c'est aussi le plus fatigant, alors en toute logique c'est celui où nous trouvons le moins de volontaire (les jeunes ne veulent pas et les anciens ne peuvent plus) !

Si dans les villes les cimetières sont toujours d'actualité et que vous avez le potentiel humain, il faut aussi se diriger vers les commerces de proximité : bureaux de tabac - fleuristes - boulangeries et bien évidemment les grandes enseignes.

Dans tous les cas ! il faut impérativement au moins quinze jours avant la quête faire un courrier pour obtenir une « éventuelle » autorisation de quêter sur le pas de porte du magasin.

Dans votre demande précisez le nombre de quêteurs que vous désirez placer (trois maximum, mais deux c'est mieux).

Si l'année se prête à quatre jours de quête (ne jamais demander quatre jours consécutifs devant le même magasin pour ne pas agacer le gérant et incommoder les clients ..... Un ou deux jours est largement suffisant ! Par contre essayez d'obtenir des jours qui correspondent le mieux à l'affluence de fréquentation du magasin .... Un samedi plutôt qu'un lundi (c'est une évidence pour nous mais bien souvent le gérant vous propose le jour où il y a le moins d'affluence) !

Devant les commerces, trouvez le bon équilibre entre montrer sa présence mais sans l'imposer ..... ne pas faire barrière devant l'entrée pour laisser les gens passer librement, ne pas répondre à une provocation ( cela arrive parfois ) si une plainte remonte au gérant vous n'aurez jamais gain de cause et le choix sera vite fait entre vous et le client !

(la même demande d'autorisation doit être faite dans les Mairies) elle ne sont jamais refusées et c'est plus apprécié . Si la localité possède des panneaux « sucette" , vous pouvez demander que la population soit informée de notre quête par le biais de ces panneaux , mais là ! C'est au bon vouloir du premier magistrat.

Se faire connaître et reconnaître est primordiale (c'est la septième solution).

Dans cette démarche les rôles du siège, du comité et des quêteurs sont complémentaires.

Pour les quêteurs, ils est bien d'avoir un insigne (pins) ou un brassard distinctif tricolore (qui symbolise notre association et la Nation) pour que l'on puisse vous reconnaître au premier coup d'œil, mais aussi une étiquette épinglée sur votre vêtement qui certifie votre appartenance au Souvenir Français et encore un petit dépliant sur lequel figure une demande d'adhésion et qui explique le sens de nos actions.

Pour le siège : distribuer en temps voulu des affiches que nous allons dispatcher dans les mairies ou sur les panneaux appropriés quelques jours avant la quête pour avertir la population de notre opération.

Mais ! Il faut que ces affiches soient en couleur d'un graphisme simple et pas trop chargées d'écritures .... C'est surtout l'image qui attire le regard .... du clair net et précis !

Un exemple, le panneau du siège de l'année passée nous l'avons peu utilisé (belle image d'un beau soldat de la campagne de 1940, parlante pour des initiés, mais trop sombre et pas accrocheuse pour les gens peu sensibilisés) ! Il ne faut pas faire de l'artistique mais du médiatique !!! Cela me gêne d'écrire cela mais c'est la réalité du terrain !

D'ailleurs nous n'avons rien inventé, nous nous sommes inspirés d'une affiche emblématique utilisée d'abord pour le recrutement des troupes Anglaise en 1914, reprise par les Américains en 1917. Le succès de cette affiche de (l'oncle SAM) fait qu'elle a été de nouveau utilisée pendant la deuxième guerre mondiale.

Il est à souligner aussi que nous ne changeons pas systématiquement d'affiche d'une année sur l'autre, pour la simple et bonne raison que les gens nous reconnaissent par l'affiche de l'année passée.

Nous avons aussi créé nos propres supports de panneaux pour avoir plus d'autonomie.

Maintenant ATTENTION ! Je n'ai pas la prétention de tout savoir et je ne veux blesser personne, mais je suis un homme du peuple qui sollicite des gens du peuple, alors je réagis en tant que tel et crois savoir ce qui interpelle mes compatriotes.

Pour résumer je crois que la réussite d'une quête passe avant tout par la volonté et l'envie de bien faire, tout en sachant que dans un avenir très proche le combat sera plus dur encore et qu'il va falloir déployer d'autres stratégies comme celui par exemple d'avoir dans certains secteurs des machines à cartes bancaires ..... (sans parler de cette année catastrophique du covid19 qui va nous assassiner) !!!

Jean-Marie Ali

## M. Solofrizzo, délégué général de la Meurthe et Moselle

A l'occasion de la quête annuelle du Souvenir Français 2019, le comité de Toul (54) a organisé à Ecrouves, au sein du 516ème régiment du Train, une opération ponctuelle le jeudi 31 octobre.

Pour la première fois, la quête était organisée au sein d'un régiment des forces auprès des cadres, des soldats et du personnel civil.

Le lieutenant-colonel Marc LIMORTÉ, chef de corps du régiment, après avoir accueilli Monsieur Pascal SOLOFRIZZO, Délégué Général du Souvenir Français de Meurthe-et-Moselle, et Madame Maryse HUMBERT, Déléguée Générale Adjointe et Présidente du comité du Souvenir Français de Toul, a souhaité concrétiser les relations avec le comité local par la mise en place d'une convention.

En effet, régulièrement, les membres du comité accompagnent les jeunes engagés du régiment sur les lieux de mémoire en Meuse, Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges. Au travers de cette démarche, ils contribuent à transmettre le flambeau du souvenir à cette jeune génération de militaires en leur inculquant, par la connaissance de l'histoire, l'amour de la Patrie et le sens du devoir.



[Télécharger ICI la charte de binômage](#)

# Pour en savoir plus : l'histoire du jour pour les morts

## D'abord une histoire religieuse

**D**epuis des siècles, l'Église catholique consacre le 2 novembre aux fidèles défunts. Ce jour des morts, lendemain de la Toussaint, est une invention de l'abbé du grand monastère bourguignon de Cluny Odilon (994-1049). Cependant, cette idée était déjà dans l'air du temps. Au VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle, sous l'influence du pape Grégoire le Grand, les morts deviennent partie prenante de la vie des moines, dans le cadre de l'office des heures récitées en communauté. Mais c'est principalement à partir du VIII<sup>e</sup> siècle que l'on se mobilise pour assister les défunts et les saints. La fête de tous les saints, la Toussaint, naît en Angleterre et se répand sur le continent, tandis qu'apparaît l'idée de célébrer tous les morts en même temps. En parallèle se codifie une répartition des tâches suivant laquelle il revient aux moines, chargés de prier pour le salut collectif, d'assister les défunts.



Nécrologe, calendrier présentant pour chaque jour de l'année le nom des défunts qu'il convient de commémorer.

Dans les années 800, trois abbayes situées en Germanie fixent déjà un jour de commémoration annuelle des morts, le 14 novembre à Saint-Gall et Reichenau, et le 11 octobre à Fulda. Odilon de Cluny ne fait donc qu'institutionnaliser une pratique déjà attestée avant et ailleurs. Le succès de cette initiative, prise à une date inconnue autour de 1030, s'explique par l'énorme influence qu'exerce alors le monastère de Cluny au sein de l'Église. Son abbé fraye avec les plus grands, pontifes, princes, rois et empereurs, de sorte que toute initiative clunisienne ne peut manquer de concerner à terme l'ensemble de l'Église latine : le

pape Léon IX (1049-1054) encourage la commémoration de tous les défunts, qui devient d'usage général en Occident au cours du XI<sup>e</sup> siècle.

Nos sources montrent que, très vite, les fidèles se pressent pour solliciter l'assistance des moines de Cluny. Les chartes de donation, que les juristes appellent « actes à cause de mort », nous renseignent ainsi assez précisément sur les services funéraires attendus de la part des moines. On souhaite d'abord rejoindre le sanctuaire de Cluny ou de l'une de ses dépendances, considérés comme un asile pénitentiel offrant aux défunts deux « lieux de mémoire », le cimetière et le nécrologe. Ce dernier a la forme matérielle d'un livre, où sont inscrits le nom des défunts et le service promis à la date anniversaire de leur mort. Confier sa mémoire aux moines, c'est ensuite bénéficier de toutes les interventions que l'on est en droit de demander à

ces spécialistes de la gestion de l'au-delà. Cette pratique crée un circuit des échanges entre ici-bas et au-delà : aux dons matériels les moines répondent par des contre-dons spirituels. Ce système permet d'assurer la bonne marche de l'entreprise clunisienne : les services funéraires constituent l'une des principales ressources du monastère. S'occuper des défunts revient ainsi à imposer son pouvoir sur les vivants soucieux de trouver une place dans l'au-delà.

*D'après Dominique Iogna-Prat  
© L'Histoire n° 215, novembre 1997.*

## Ensuite une histoire républicaine

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, le gouvernement ne souhaitait pas créer de journée mémorielle spécifique. Dès lors il propose de transformer les journées du 1<sup>er</sup> et du 2 novembre en journées à la glorification des héros morts pour la patrie.

La loi est votée le 25 octobre 1919.

**N°15135 - Loi relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la grande guerre.** Du 25 octobre 1919 (Promulguée au Journal officiel du 26 octobre 1919.)

LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ONT ADOPTÉ, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI dont la teneur suit :

ART. 1er. Les noms des combattants des armées de terre et de mer ayant servi sous les plis du drapeau français et morts pour la France, au cours de la guerre 1914-1918, seront inscrits sur des registres déposés au Panthéon.

2. Sur ces registres figureront, en outre, les noms des non-combattants qui auront succombé à la suite d'actes de violence commis par l'ennemi, soit dans l'exercice de fonctions publiques, soit dans l'accomplissement de leur devoir de citoyen.

3. L'État remettra à chaque commune un livre d'or sur lequel seront inscrits les noms des combattants des armées de terre et de mer morts pour la France, nés ou résidant dans la commune.

Ce livre d'or sera déposé dans une des salles de la mairie et tenu à la disposition des habitants de la commune.

Pour les Français nés ou résidant à l'étranger, le livre d'or sera déposé au consulat dont la juridiction s'étend sur la commune où est né, ou a résidé le combattant mort pour la patrie.

4. Un monument national commémoratif des héros de la grande guerre tombés au champ d'honneur sera élevé à

Paris ou dans les environs immédiats de la capitale.

5. Des subventions seront accordées par l'État aux communes, en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la patrie.

La loi de finances ouvrant le crédit sur lequel les subventions seront imputées réglera les conditions de leur attribution.

6. Tous les ans, le 1er ou le 2 novembre, une cérémonie sera consacrée dans chaque commune à la mémoire et à la glorification des héros morts pour la patrie. Elle sera organisée par la municipalité avec le concours des autorités civiles et militaires.

7. La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 25 Octobre 1919.

Signé : R. POINCARÉ

Cette loi doit beaucoup au Souvenir Français qui depuis les années 1890 quête devant les cimetières à ces deux dates. Le Souvenir Français a mobilisé les parlementaires.

Le monde combattant reste insatisfait. En 1922 il impose au gouvernement sa date – celle du 11 novembre dont une loi publiée le 24 octobre transforme en journée fériée.

### Présent et avenir

Le jour des morts tant sous sa forme républicaine connaît aujourd'hui une lente remise en cause.

- Par déclin de la pratique religieuse (rappel, en 1960 45% des Français se rendaient à la messe tous les dimanches ; 16% en 1998 ; 7% aujourd'hui)
- Par un élargissement de la loi de 1922

En 2012 le gouvernement a élargi l'assise de la commémoration du 11 novembre qui est devenu la commémoration de tous les Morts pour la France.

**LOI n° 2012-273 du 28 février 2012 fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France (1)**

NOR: DEFD1132365L

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2012/2/28/DEFD1132365L/jo/texte>

Alias: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2012/2/28/2012-273/jo/texte>

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,  
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1**

Le 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de commémoration annuelle de la victoire et de la Paix, il est rendu hommage à tous les morts pour la France.

Cet hommage ne se substitue pas aux autres journées de commémoration nationales.

**Article 2**

Lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur son acte de décès dans les conditions prévues à l'article L. 488 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire. La demande d'inscription est adressée au maire de la commune choisie par la famille ou, à défaut, par les autorités militaires, les élus nationaux, les élus locaux, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre par l'intermédiaire de ses services départementaux ou les associations d'anciens combattants et patriotiques ayant intérêt à agir.

### Article 3

La présente loi est applicable sur l'ensemble du territoire de la République.  
La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 28 février 2012.

Nicolas Sarkozy

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,  
François Fillon  
Le ministre de la défense  
et des anciens combattants,  
Gérard Longuet  
Le secrétaire d'Etat  
auprès du ministre de la défense  
et des anciens combattants,  
Marc Laffineur

Cet élargissement a conduit de nombreux élus à faire disparaître le 1<sup>er</sup> 2 novembre de leur calendrier communal alors que la journée de la glorification des Morts pour la patrie n'est en aucun cas supprimée. Seule une loi supprime une autre loi.